

VILLE DE LAVAL

DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS EN M57

Catégorie d'immobilisation	Article comptable à titre indicatif	Durée d'amortissement
----------------------------	-------------------------------------	-----------------------

IMMOBILISATIONS DE FAIBLE VALEUR		
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)	< 1 000 €	1 an

1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	202	10 ans
Frais d'études et d'insertion non suivis de travaux	203*	5 ans
Subventions d'équipement < 10 000 €	204*	5 ans
Subventions d'équipement >= 10 000 €	204*	Même durée d'amortissement que celle pratiquée par le bénéficiaire. Si pas d'amortissement chez le bénéficiaire ou si durée appliquée incompatible avec durée fixée par la M57, alors selon la durée de vie du bien financé : - biens mobiliers, matériel et études: 5 ans max - biens immobiliers ou installations: 30 ans max - projets d'infrastructure d'intérêt national: 40 ans max
Attributions de compensation d'investissement	2046	1 an
Logiciels	205*	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	20* si différents articles ci-dessus	5 ans

2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Agencement et aménagement de terrains	211* - 212*	20 ans
Agencement et aménagement de bâtiments	213*	20 ans
Constructions - Bâtiments en dur **	213*	30 ans
Constructions - Déchèteries - Bâtiments préfabriqués**	213*	15 ans
Constructions pour autrui	214*	durée du bail
Constructions - Bâtiments d'exploitation (1)	213*	50 ans
Immobilisations, installations déchèteries	215*	15 ans
Véhicules légers neufs (Voitures...)	2182*	7 ans
Véhicules légers d'occasion (Voitures...)	2182*	4 ans
Véhicules lourds neufs (camions, bennes...)	2182*	10 ans
Véhicules lourds d'occasion (camions, bennes...)	2182*	5 ans
Bennes déchets ménagers	2182*	7 ans
Autre matériel de transport	2182*	5 ans
Matériel informatique	2183*	5 ans
Matériel et mobilier	2184* et 2188	10 ans
Bacs déchets, composteurs et broyeurs	2188	7 ans
Conteneurs déchets	2188	10 ans
Matériel de spectacle	2188	10 ans
Poteaux d'incendie	2188	50 ans
Autre matériel	21* si différents articles ci-dessus	10 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301300-20221212-5517-RHTF-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Mis en ligne le 19/12/2022

Le calcul d'amortissement est fait selon la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour les budgets en M57 (sauf pour biens de faible valeur amortis en une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition).